



Le Mot du Maire

Chères Riézaïses, Chers Riézais,

Nous avons décidé d'éditer ce Flash spécial pour vous informer de la situation actuelle à Notre Dame de Riez, face à cette crise inédite, grave et historique, sanitaire et économiquement.

Je tenais à vous remercier de respecter le confinement et son règlement. Je vous félicite, car les consignes sont bien suivies dans l'ensemble, ce qui permet, grâce à notre rigueur collective, d'épargner des vies. Nous avons la chance d'être dans une des régions les moins touchées par le COVID-19. Il faut continuer.

Le Président de la République, lors de sa dernière allocution, a promis un masque pour chaque Français. Le Département de la Vendée, en partenariat avec les Communautés de Communes, a passé commande de 850 000 masques pour les Vendéens et Vendéennes. Nous devrions pouvoir remettre des masques à l'ensemble de nos administrés (1 par personne en résidence principale) pour le 11 mai prochain. Nous vous adresserons dès que possible les modalités de distribution.

Le 11 mai, l'école commencera à reprendre. Nous attendons les consignes de l'Etat pour organiser cette reprise dans les meilleures conditions. Pour information, actuellement, les enfants des personnels de santé sont pris en charge au sein de l'école, par la directrice, Madame MAISONNEUVE et les enseignants. Un agent de la collectivité est également présent pour assister l'équipe éducative, mais également pour assurer le nettoyage et la désinfection des locaux.

Conformément à notre dernière correspondance, la Mairie et l'Agence postale sont fermées au public. Cependant, vous pouvez bien évidemment contacter les services administratifs aux horaires habituels, soit par téléphone au numéro suivant : 06 07 05 70 05, ou par mail aux adresses suivantes :

- c.robin@notredamederiez.fr (direction, finances, relations élus, ressources humaines),
- p.barredangel@notredamederiez.fr (urbanisme, état civil,...),
- al.veronneau@notredamederiez.fr (communication, inscriptions scolaires, associations,...).

Trois agents assurent le service en présentiel et/ou en télétravail.

Les services techniques sont assurés par deux agents.

Les agents à risques ou gardant leurs enfants ne peuvent être présents à leur poste. Un service minimum a donc été mis en place et nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos sollicitations et interrogations.

A travers nos supports de communication, tels que le site internet, notre page Facebook, le panneau lumineux, mais également l'application CITYWALL, nous vous transmettons les dernières informations liées au COVID-19 reçues en mairie (Préfecture, Région, Département, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles, Agence Régionale de la Santé, Gendarmerie et beaucoup d'autres). De plus, vous avez toujours à votre disposition des attestations de déplacement dérogatoires, en format papier, à la supérette Coccimarket et à la boulangerie. Je les remercie une nouvelle fois de leur collaboration.

Le nouveau Conseil n'a pu se mettre en place et son installation se fera dès que l'Etat nous le permettra. Je profite de ce Flash pour vous remercier de tous vos suffrages lors des élections et j'excuse pleinement les personnes qui ne se sont pas déplacées par précaution face au COVID-19, cette épidémie étant, je pense, beaucoup plus importante que les élections.

Malgré cette catastrophe que l'on vit, il faut rester positif et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé, un confinement serein pour des jours meilleurs.

Le Maire, Hervé BESSONNET

INFORMATIONS PRATIQUES (mises à jour le 23 avril 2020)

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF - POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Toutes les collectes sont maintenues aux horaires habituels : pensez à sortir vos containers la veille au soir.
VIGILANCE : ne déposez pas vos sacs d'ordures ménagères en dépôts sauvages près des Points d'Apports Volontaires. Il y a encore trop d'incivilités, c'est insupportable.

DECHETERIES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

➤ POUR LES PROFESSIONNELS :

Le site de GIVRAND est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midis de 14h à 17h.

➤ POUR LES PARTICULIERS :

Depuis le vendredi 24 avril 2020, les déchèteries du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont réouvertes au public pour le **dépôt des déchets verts exclusivement** et dans des conditions permettant le respect des normes sanitaires en vigueur.

Attention : pour éviter l'afflux simultané d'un trop grand nombre d'utilisateurs, l'accès aux déchèteries n'est pas libre mais **uniquement sur rendez-vous**. Ce service est réservé aux seuls résidents du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Pour prendre rendez-vous, connectez-vous sur ce lien: <https://www.rdv-decheterie.fr/connexion.action>

Il n'est pas nécessaire de créer un compte sur le site pour obtenir un rendez-vous.

Cliquez sur « je suis un particulier » puis renseignez votre code postal.

CONDITIONS D'ACCÈS A RESPECTER IMPÉRATIVEMENT :

- être domicilié sur l'une des 14 communes du territoire,
- 1 personne par véhicule,
- obligation d'inscrire la plaque d'immatriculation du véhicule utilisé sur la fiche de réservation du rendez-vous,
- 1 passage maximum par semaine et par foyer,
- dépôts des déchets verts exclusivement (pas de sac, pas de pot plastique, ...),
- apposer derrière le pare-brise côté passager la facture de la redevance des ordures ménagères ou un justificatif de domicile et l'attestation de prise de rendez-vous,
- respecter toutes les consignes de sécurité sanitaire – gestes barrières, ne pas sortir du véhicule avant d'être à la plate-forme des déchets-verts.



L'accès aux déchèteries sera refusé si au moins l'une des conditions n'est pas remplie.

CONDITIONS D'ACCES AU CIMETIERE

Conformément aux directives de la Préfecture de Vendée, reçues le 22 avril 2020, **la fréquentation des cimetières est autorisée**, dans le strict **respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale**.

Les personnes doivent être munies de l'attestation de déplacement dérogatoire ; le cimetière doit obligatoirement se trouver dans un périmètre d'un kilomètre autour du domicile de confinement.

NUMEROS UTILES

Centre Hospitalier Loire Vendée Océan

➤ Cellule d'écoute psychologique

7 jours sur 7, de 7h à 22h, pour prendre en charge les personnes souffrant des effets du confinement et du contexte d'épidémie COVID-19.

Pour contacter la cellule : 02 40 78 44 01.

➤ Centre de consultation (pour les patients suspects COVID-19) :

consultation, sur rendez-vous uniquement au 116 117, réservée notamment aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Médecin généraliste

Les gestes barrières sont mis en place, c'est pourquoi il ne faut surtout pas renoncer aux soins, notamment pour les maladies chroniques.

Soins dentaires d'urgence

Il faut appeler son dentiste habituel qui orientera le patient.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

